



augmentation du loyer avec problèmes d'électricité

Par **Amande**, le **22/10/2009** à **12:51**

Bonjour,

Il y a quelques mois nous avons reçu de la part du propriétaire de notre appartement une augmentation de loyer. Nous avons envoyé un courrier à notre propriétaire expliquant que compte tenu des problèmes d'électricité de notre logement (compteur disjoncte souvent) nous étions surpris de cette augmentation et donc, nous demandions soit des travaux d'électricité soit l'annulation de cette augmentation.

Un électricien a effectué un devis mais comme il faut tous refaire aux normes actuelles, les réparations coûtent très chères et la propriétaire n'est pas d'accord. Elle nous demande donc de voir avec l'électricien s'il ne veut pas faire les travaux "à moitié" mais celui-ci ne veut pas engager sa responsabilité en faisant son travail partiellement. D'ailleurs, il en est de même pour les autres électriciens. Nous payons donc notre augmentation depuis et attendons que la propriétaire prenne une décision. Vu qu'elle ne veut rien faire, peut-on contester cette augmentation? quels sont nos droits?

Merci pour votre aide.

Amandine